

Secrétariat à la jeunesse Québec





LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec tient à remercier le Secrétariat à la jeunesse et la Fondation LOJIQ pour le financement de Québec Volontaire.

Ce guide est destiné aux organismes d'accueil et aux organismes d'envoi de volontaires.

Il a été rédigé par LOJIQ - Les Offices jeunesse internationaux du Québec.

Le masculin a été adopté afin d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire.

© Tous droits réservés, 2020











LOJIQ | Les Offices jeunesse internationaux du Québec 934, Ste-Catherine Est - Montréal (Québec) H2L 2E9 200, ch. Ste-Foy, bur. 1.20, Québec (Québec) G1R 1T3 Numéro sans frais 1-800 465-4255 - lojiq.org quebecvolontaire@lojiq.org



#### **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE 1 : Québec Volontaire
PARTIE 1. Quebec volontaire
Qu'est-ce que Québec Volontaire ?
Durée, territoires et secteurs
Admissibilité des projets de volontariat
Exemples de projets de volontariat09
Admissibilité des volontaires
Sélection des volontaires
Soutien financier offert aux volontaires
Services offerts aux volontaires
Entente tripartite
Sécurité
Fondation LOJIQ14
PARTIE 2 : Organisme d'accueil
Qu'est-ce qu'un organisme d'accueil ? 10
Admissibilité de l'organisme d'accueil
Pourquoi accueillir un volontaire ? 10
Responsabilités de l'organisme d'accueil



Comment déposer un projet de volontariat ?...... 17

### PARTIE 3 : Organisme d'envoi

Qu'est-ce qu'un organisme d'envoi ?	20
Admissibilité de l'organisme d'envoi	20
Responsabilités de l'organisme d'envoi	20
Comment déposer un projet de volontariat ?	20
Comment sélectionner un volontaire ?	21

#### ANNEXES

Annexe 1. Formulaire de dépôt de projet	23
Annexe 2. Schéma de dépôt de projet par un organisme d'accueil	29
Annexe 3. Schéma de dépôt de projet par un organisme d'envoi	30
Annexe 4. Sélection des volontaires : comment mener une entrevue ?	31
Annexe 5. Modèle d'une entente tripartite entre LOJIQ, le volontaire et l'organisme d'accueil	32



#### Votre organisme œuvre au service de la communauté ? Vous avez un projet auquel pourraient participer des volontaires ?

Québec Volontaire est un programme de volontariat mis en œuvre par LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec, destiné aux jeunes Québécois âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'engager au profit d'une cause qui leur tient à cœur et dont le projet implique une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

Les organismes<sup>1</sup> souhaitant accueillir ou envoyer des volontaires peuvent déposer des projets de volontariat auprès de LOJIQ.

Les projets de volontariat peuvent être individuels ou de groupe (12 volontaires maximum) et la durée peut varier de  $1^2$  à 6 mois au Québec et au Canada ou de 1 à 3 mois<sup>3</sup> à l'international.

Chaque volontaire reçoit, <u>entre autres</u>, un per diem de 50\$ par jour et un remboursement du coût de transport jusqu'à concurrence d'un montant maximum ou un montant forfaitaire selon la destination et le moyen de transport.

Que ce soit pour promouvoir la consommation locale et responsable par la mise sur pied d'un jardin communautaire, pour sensibiliser les jeunes à la lutte contre l'intimidation par l'animation d'ateliers ou encore pour protéger des animaux en voie d'extinction par la collecte de données sur le terrain, les possibilités sont infinies!

Ce guide est destiné aux organismes d'accueil et aux organismes d'envoi de volontaires et résume l'information nécessaire à un dépôt de projet.

Le guide est divisé en 3 sections. La première section décrit l'information générale concernant Québec Volontaire, incluant la durée des projets, les territoires et les secteurs visés, les critères d'admissibilité des projets et des volontaires ainsi que le soutien financier et les services offerts aux volontaires.

La deuxième section s'adresse aux organismes d'accueil et résume les avantages à accueillir un volontaire, les critères d'admissibilité et les responsabilités des organismes d'accueil ainsi que les consignes pour déposer un projet de volontariat et sélectionner des volontaires.

La troisième section s'adresse aux organismes d'envoi de volontaires et résume les critères d'admissibilité et les responsabilités des organismes d'envoi ainsi que les consignes pour déposer un projet de volontariat et sélectionner des volontaires.

Pour soumettre un projet :

Pour toute question:

quebecvolontaire@lojiq.org

www.lojiq.org

 $^{\rm 1}$  Les entreprises à but lucratif ne sont pas admissibles au programme Québec Volontaire

<sup>2</sup> Possibilité de réaliser un projet de 3 semaines selon le profil des volontaires.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Jusqu'à 6 mois en France pour certains projets de volontariat franco-québécois entrant dans le cadre d'une entente particulière.



Guides des organismes

## PARTIE 1 Québec Volontaire



#### Qu'est-ce que Québec Volontaire?

Québec Volontaire favorise l'engagement citoyen des jeunes Québécois âgés de 18 à 35 ans en leur permettant de participer à un projet au bénéfice d'une communauté et impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

Grâce à Québec Volontaire, les volontaires prennent conscience de leur impact social, développent leurs compétences citoyennes, explorent de nouveaux horizons et enrichissent leur parcours de vie, tout en participant à la construction d'une société fondée sur les notions de solidarité, d'échange et d'ouverture.

Québec Volontaire est mis en œuvre par LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec et financé par le Secrétariat à la jeunesse et la Fondation LOJIQ.

#### Durée, territoires et secteurs

#### Durée

Les projets de volontariat peuvent être d'une durée de :

- 1<sup>4</sup> à 6 mois au Québec et au Canada
- 1 à 3 mois<sup>5</sup> à l'international
- 25 à 30 heures par semaine

La durée du projet exclut la préparation prédépart et le suivi au retour.

#### **Territoires**

Les projets peuvent être réalisés au Québec, au Canada ou à l'international. Tous les territoires sont admissibles à l'exception des pays avec avis de sécurité d'Affaires mondiales Canada.

<sup>4</sup> Possibilité de réaliser un projet de 3 semaines selon le profil des volontaires.

Parmi les projets appuyés par Québec Volontaire, 55 % sont réalisés au Québec, 10 % au Canada, 20 % en France et 15 % à l'international (hors France).

Pour vivre une expérience de solidarité internationale en Amérique latine, dans les Antilles, en Afrique francophone ou en Asie-Pacifique, les jeunes Québécois peuvent également consulter le site internet de Québec sans frontières.

#### Secteurs

Les projets de volontariat peuvent être réalisés dans les secteurs suivants (à titre indicatif seulement) :

- Environnement et développement durable
- Santé, qualité de vie et bien-être
- Éducation
- Arts et culture
- Économie sociale et solidaire
- Sports et loisirs
- Aide à la personne
- Droits de la personne, diversité et vivre ensemble
- Leadership citoyen

Québec Volontaire ne permet pas l'appui de projets d'aide humanitaire. L'aide humanitaire est une aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle.

### Admissibilité des projets de volontariat

#### Qui peut déposer un projet?

Les projets de volontariat peuvent être déposés par des individus ou des organismes à but non lucratif, des coopératives, des municipalités et institutions municipales, des



Guides des organismes

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Jusqu'à 6 mois en France pour certains projets de volontariat franco-québécois entrant dans le cadre d'une entente particulière.

organismes du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux, des Conseils de bandes ou toute autre structure pouvant intervenir dans l'envoi ou l'accueil de volontaires et dont le projet correspond aux critères d'admissibilité du programme Québec Volontaire. Les entreprises à but lucratif ne sont pas admissibles.

Les organismes d'envoi<sup>6</sup> de volontaires doivent être basés au Québec. Quant aux organismes d'accueil de volontaires, ils peuvent être situés au Québec, au Canada ou à l'international.

#### Quand déposer un projet ?

Les projets doivent être déposés à l'intérieur des <u>4 périodes de dépôts de projets</u> de LOJIQ. Des projets reçus en dehors des 4 périodes de dépôts pourront être analysés à condition d'être déposés au minimum 2 mois avant le départ (3 mois si déposés par un organisme et que LOJIQ doit lancer un appel de candidatures).

#### Combien de volontaires par projet ?

Les projets peuvent être **individuels ou en groupe** (12 volontaires maximum).

#### **Engagement citoyen**

Les projets de volontariat doivent avoir pour objectif <u>premier</u> l'engagement citoyen et le développement personnel des volontaires.

#### Intérêt collectif

Les projets de volontariat doivent être au bénéfice d'une communauté, ce qui signifie qu'ils répondent à un besoin collectif et sont susceptibles d'avoir un impact positif sur le plan social, communautaire, environnemental ou autre.

#### Mobilité

Les projets de volontariat doivent comporter

\_\_\_\_\_

Volontaire, soit un déplacement d'au minimum 100 km entre le lieu de résidence et le lieu de réalisation du projet.

une mobilité pour être admissibles à Québec

#### Accessibilité

Les projets de volontariat ne demandent pas d'expérience professionnelle ou de formation particulière. La sélection des volontaires est principalement basée sur la motivation.

#### En contact avec le public

Les projets de volontariat doivent encourager le plus possible la mise en contact directe des volontaires avec la communauté et le public ou leur participation à un projet sur le terrain. Les tâches confiées aux volontaires doivent avoir une utilité sociale, c'est-à-dire qu'elles contribuent à une cause ou à un projet ayant un impact positif pour un groupe, la communauté ou la société. Les tâches administratives doivent être limitées et en lien direct avec le projet de volontariat.

#### Complémentarité

Le rôle des volontaires au sein des organismes d'accueil est complémentaire à celui des salariés et des stagiaires et ne peut s'y substituer. Les volontaires ne peuvent être indispensables au fonctionnement habituel des organismes.

#### **Encadrement**

Les volontaires doivent obligatoirement être encadrés par une personne-ressource au sein d'un organisme d'accueil.

processus avant, pendant et après leur séjour auprès d'un organisme d'accueil de volontaires.



<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Organismes travaillant avec des jeunes au Québec et prêts à les accompagner dans leurs

#### !!! Ne sont pas admissibles :

- Les stages ou les projets qui nécessitent une expérience professionnelle ou une formation particulière (voir le volet Stage professionnel en milieu de travail du programme <u>Développement de carrière</u>);
- Les projets d'insertion professionnelle ou les projets dont l'objectif <u>premier</u> est le retour aux études ou au travail (voir le programme <u>Insertion socioprofessionnelle</u>);
- Les projets étudiants réalisés dans le cadre de la formation académique (voir le programme <u>Mobilité étudiante</u>);
- Les contrats de travail ou les projets de volontariat se substituant à un emploi de salarié. Le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement de l'organisme;
- Les projets d'aide humanitaire, soit une aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle;
- Les projets dont l'objectif premier est récréatif, touristique ou linguistique ;
- Les projets dont l'objectif premier est la promotion partisane de ses opinions politiques ou religieuses ;
- Les tâches administratives ou de support liées au fonctionnement de l'organisme (secrétariat, comptabilité, etc.), les tâches techniques (webmestre, enseignant, etc.) ou les tâches à responsabilité élevée (gestionnaire de projet, etc.);
- Les projets de volontariat effectués au sein d'entreprises à but lucratif;
- Les projets s'inscrivant dans le cadre d'un programme de volontariat majoritairement financé par le secteur public québécois ou canadien, tels que le programme Québec sans frontières (QSF) et le Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ).

#### Exemples de projets de volontariat

Exemples et noms fictifs. À titre indicatif seulement. D'autres cas de figure sont possibles.

## Encourager la consommation locale et responsable par la mise sur pied d'un jardin communautaire

Organisme d'accueil : Garden4All (dépositaire du projet)

Organisme d'envoi : LOJIQ

Candidats présélectionnés : Non (appel de candidatures

lancé par LOJIQ)

Type de projet : Individuel (1 volontaire) Lieu du projet : Vancouver, Canada

Durée : 6 mois

Garden4All, un organisme basé à Vancouver au Canada dont le mandat est d'encourager la consommation locale et responsable, souhaite accueillir 1 volontaire québécois pour une durée de 6 mois afin de contribuer à la mise sur pied d'un jardin communautaire et de le promouvoir auprès du grand public. Suite au dépôt du projet à LOJIQ par Garden4All, LOJIQ lance un appel de candidatures pour la sélection de ce volontaire.

En plus de participer à la mise en place du jardin communautaire, le volontaire est amené à organiser des événements à proximité du jardin tels que des débats ou des projections de films sur des thématiques liées à l'alimentation écoresponsable. Le volontaire a pour principales tâches de / d':

- Effectuer l'entretien, la récolte et le désherbage du jardin communautaire ;
- Appuyer l'organisation d'événements de promotion du jardin communautaire et de sensibilisation à la consommation locale et responsable :
- Promouvoir le jardin auprès de la population locale (kiosques d'information, réseaux sociaux, etc.):
- Emballer et distribuer les récoltes dans les guartiers et points de service avoisinants.

Ce projet de volontariat permet au volontaire d'en apprendre davantage sur les modes de production et de consommation locales et d'être sensibilisé à notre rôle à tous en tant que citoyens écoresponsables dans la lutte



aux changements climatiques. Le volontaire est également amené à échanger avec la population par le biais du jardin communautaire, lieu de rencontre, de partage et d'éducation.

### Offrir aux personnes âgées des activités sociales afin de briser leur isolement

Organisme d'accueil : MurAge

Organisme d'envoi : Intergénération (dépositaire du

projet)

Candidats présélectionnés : Oui Type de projet : Groupe (12 volontaires) Lieu du projet : Rimouski, Québec

Durée: 2 mois

MurAge est un organisme basé à Rimouski au Québec dont le mandat est d'offrir des services d'intervention, d'accompagnement, de formation et de divertissement auprès des personnes âgées. MurAge souhaite accueillir 12 volontaires pendant 2 mois.

MurAge est en lien avec un organisme basé à Montréal, Intergénération, dont le mandat est de favoriser les relations intergénérationnelles. Intergénération a identifié et présélectionné 12 candidats pour participer à ce projet de volontariat au sein de l'organisme MurAge. Le projet est déposé à LOJIQ par Intergénération.

Les volontaires ont pour mandat d'organiser et d'animer différents types d'activités sociales pour briser l'isolement des personnes âgées. La principale activité consiste à recueillir les récits des personnes âgées pour ensuite les mettre en scène sous forme de pièce de théâtre. Les volontaires ont pour principales tâches de / d':

- Tenir compagnie aux personnes âgées et organiser des conversations en petits groupes;
- Créer une pièce de théâtre à partir des récits recueillis auprès des personnes âgées;
- Organiser et animer des activités sociales

- (jeux, chant, cours informatiques de base, etc.) :
- Développer un blogue sur le projet et le documenter avec photos et vidéos.

Ce projet de volontariat permet aux volontaires de se familiariser avec les notions du vivre ensemble, d'inclusion et d'équité intergénérationnelle. Par la mise sur pied d'un blogue, d'autres jeunes pourront également s'inspirer de cette initiative afin de la reproduire dans leur propre communauté.

### Sensibiliser les jeunes à la lutte contre l'intimidation par l'animation d'ateliers

Organisme d'accueil et d'envoi : Carrefour jeunesse-

emploi (dépositaire du projet)

Organisme d'accueil et d'envoi : Mission locale en

France

Type de projet : Réciprocité (6 Québécois, 6 Français)

Candidats présélectionnés : Oui Lieux du projet : Québec et France

Durée: 1 mois

Un Carrefour jeunesse-emploi (CJE) au Québec collabore avec une mission locale en France sur un projet spécial de réciprocité intitulé *C'est assez !* Le projet consiste à sensibiliser les jeunes québécois et français à la lutte contre la discrimination et l'intimidation en milieu scolaire.

Le CJE a présélectionné 6 Québécois et la mission locale a également identifié 6 Français pour un échange Québec-France. Les volontaires québécois bénéficient du soutien financier de Québec Volontaire alors que les volontaires français reçoivent un appui du Service civique français. Le projet est déposé à LOJIQ par le CJE.

Le projet de volontariat est d'une durée d'un mois. Pour la phase de conception des ateliers (3 semaines), le mandat de volontariat s'effectue principalement au sein du CJE (pour les volontaires français) et de la mission locale en France (pour les volontaires québécois). Quant à la phase d'animation des ateliers, une tournée d'une semaine sera



organisée en France (pour les volontaires québécois) et au Québec (pour les volontaires français).

Les volontaires ont pour principales tâches de / d' :

- Appuyer la conception d'ateliers de sensibilisation à la lutte contre l'intimidation (projections de capsules vidéo, témoignages, activités participatives, etc.);
- Co-animer les ateliers en milieu scolaire en participant à une tournée d'une semaine ;
- Présenter le projet C'est assez! auprès d'autres structures scolaires en vue d'éventuels partenariats.

Ce projet de volontariat permet aux volontaires québécois et français d'en apprendre davantage sur l'intimidation et la discrimination et d'explorer diverses techniques et activités de sensibilisation du public.

#### Admissibilité des volontaires

#### Le volontaire doit :

- Être âgé de 18 à 35 ans ;
- Être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent (carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour);
- Détenir une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide;
- Habiter au Québec depuis au moins un an.

Le volontaire doit, pour pouvoir bénéficier du soutien de LOJIQ, <u>être membre de la Fondation LOJIQ</u>. L'adhésion annuelle de 25 \$ permet de soutenir Québec Volontaire et les projets d'autres volontaires et procure des avantages négociés auprès de partenaires.

#### **Anciens volontaires**

Le volontaire a droit à trois participations à

Québec Volontaire (deux au Québec et une au Canada ou à l'international). Le volontaire doit remplir un questionnaire de retour transmis par LOJIQ pour être admissible à une autre participation.

#### **Accompagnateurs**

Les accompagnateurs (même au-delà de 35 ans) peuvent être admissibles, et ce, dans le cadre de projets qui s'adressent à des volontaires nécessitant un encadrement et un accompagnement spécialisés. Pour les accompagnateurs, le soutien de LOJIQ ne concernera que les prestations liées à la mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

#### Sélection des volontaires

#### Le volontaire doit :

- Démontrer une motivation à participer à un projet de volontariat;
- Souhaiter acquérir des compétences citoyennes;
- Avoir un **minimum d'autonomie** nécessaire à un projet de volontariat.

#### **Documents demandés**

Une fois le projet déposé, le volontaire doit fournir :

- Une fiche de candidature :
- Un <u>formulaire de motivation</u> (à télécharger et à joindre sous l'onglet « Documents joints » du portail LOJIQ).

Le <u>formulaire de motivation</u> est demandé à tous les candidats.

Le curriculum vitæ n'est pas demandé. Tout cv soumis ne sera pas pris en compte lors de la sélection.

#### Critères de sélection

La sélection des volontaires se fait principalement sur la base de la motivation.



Aucune expérience professionnelle ou formation académique n'est demandée.

- Motivation et intérêt de la candidature déposée (raisons invoquées et niveau de motivation)
- Place du projet de volontariat dans le parcours de vie du volontaire
- Correspondance adéquate entre le profil du volontaire, sa motivation et les tâches à réaliser
- Retombées anticipées et valeur ajoutée pour le volontaire

#### Processus de sélection

**Deux choix** s'offrent aux organismes concernant la sélection des volontaires :

- Les organismes peuvent demander à LOJIQ de lancer un appel de candidatures pour le recrutement de volontaires s'ils n'ont pas déjà présélectionné de candidats ; ou
- 2. Les organismes peuvent eux-mêmes identifier les volontaires et les **inviter à** s'inscrire au moment du dépôt de projet.

Dans le cas où LOJIQ lance un appel de candidatures:

- 1. Les participants **soumettent** leur fiche de candidature et formulaire de motivation ;
- 2. LOJIQ **analyse** les candidatures selon des critères prédéfinis ;
- LOJIQ fait une présélection des candidats sur la base des documents reçus et via une entrevue téléphonique permettant de valider leur motivation et leur bonne compréhension du mandat;
- LOJIQ transmet les dossiers de candidatures présélectionnés à l'organisme d'accueil ou à l'organisme d'envoi (selon le dépositaire du projet);
- L'organisme mène des entrevues avec les candidats présélectionnés et informe LOJIQ de son choix;

6. LOJIQ **communique** avec les candidats retenus pour les informer de leur sélection et des prochaines étapes administratives.

Dans le cas où des candidats seraient déjà présélectionnés par l'organisme au moment du dépôt de projet, le processus se limite aux étapes 1, 2 et 6.

### Soutien financier offert aux volontaires

#### Soutien financier offert par LOJIQ

#### Per diem

Un per diem de 50 \$ par jour pour couvrir une partie des dépenses associées à l'hébergement et aux repas pour la durée du projet de mobilité.

Note: Le volontaire doit joindre à son portail une attestation de présence signée par l'organisme d'accueil toutes les 3 semaines pour la durée du projet. L'attestation de présence est une condition préalable au versement du per diem par LOJIQ au volontaire toutes les 3 semaines (virement bancaire).

#### **Transport aller-retour**

Un remboursement du coût du transport jusqu'à concurrence d'un montant maximum ou un montant forfaitaire selon la destination et le moyen de transport. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le <u>soutien</u> financier à la mobilité.

Note: Le volontaire achète lui-même son billet d'avion, d'autobus ou de train, s'il y a

### Indemnité supplémentaire (régions éloignées)

Une indemnité supplémentaire pour les participants en provenance des régions éloignées au Québec pour le déplacement à l'aéroport de Montréal ou de Québec (s'il y a lieu) à l'exception des projets réalisés au Québec et dans les provinces à proximité du



Québec (Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard). Pour en savoir davantage, veuillez consulter le soutien financier à la mobilité.

#### **Passeport**

Un montant forfaitaire de 140 \$ pour les frais de passeport, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives.

#### **Vaccins**

Un montant pouvant atteindre un maximum de 250\$ ou 450\$ selon la zone géographique dans laquelle a lieu le projet, sur présentation des pièces justificatives.

### Assurance voyage / soins médicaux d'urgence

Un soutien financier conditionnel et partiel pour l'obtention d'une « assurance voyage / soins médicaux d'urgence » pour la durée du projet (s'il y a lieu). En tant que membre de LOJIQ, les volontaires bénéficient d'un rabais de 10 à 30% auprès de la compagnie Escapade Assurance.

#### Assurance responsabilité civile

La couverture d'une assurance responsabilité civile pour la durée du projet.

### Soutien financier offert par l'organisme d'accueil

L'organisme d'accueil s'engage à couvrir les frais de transport local du lieu d'hébergement du volontaire au lieu de réalisation du projet et toute autre aide complémentaire, s'il le souhaite - repas, hébergement, etc.

#### Services offerts aux volontaires

#### Prédépart (avant)

 Un service-conseil est offert par LOJIQ pour assister les organismes et les volontaires dans le dépôt de projets ou de candidatures.

- Une formation prédépart est également offerte par LOJIQ à Montréal ou à Québec à 4 dates fixes au cours de l'année. Cette formation d'une journée et demie comporte 4 volets :
- **1. Présentation** de LOJIQ et de Québec Volontaire
- **2. Formation pratique** (responsabilités des organismes et des volontaires, aspects financiers, logistiques, administratifs et légaux, etc.)
- **3. Formation citoyenne** (ateliers participatifs sur l'engagement citoyen et le volontariat)
- **4. Formation sur la sécurité et l'adaptation** (ateliers participatifs, conseils et ressources pour faciliter l'adaptation).

Les volontaires et les organismes d'accueil et d'envoi sont invités à se joindre à ces formations en personne ou en ligne (certains volets seulement).

 Des rencontres téléphoniques personnalisées avec les organismes et les volontaires peuvent être planifiées afin de répondre aux questions qui n'auraient pas été couvertes pendant la formation prédépart.

#### Suivi (pendant)

- LOJIQ effectue un suivi par courriel à miparcours avec le volontaire ou l'organisme d'accueil.
- Une personne-ressource de LOJIQ est disponible pour offrir un service d'accompagnement à distance au volontaire pendant son projet de volontariat.

#### Retour (après)

 Un certificat de reconnaissance est remis par LOJIQ aux volontaires afin de valoriser leur expérience de volontariat.



- Un questionnaire de retour est transmis au volontaire 3 mois après la fin de son projet de volontariat.
- Un accès à Aki app, qui permet de valoriser les acquis du projet de mobilité du volontaire. Pour plus d'informations: Valorise tes acquis avec AKI

#### **Entente tripartite**

Une entente tripartite entre LOJIQ, le volontaire et l'organisme d'accueil doit être signée après acceptation du projet. Cette entente définit principalement le soutien financier offert par LOJIQ au volontaire ainsi que les droits et obligations du volontaire et de l'organisme d'accueil. Ce document a pour objectif de formaliser et d'encadrer l'engagement des parties prenantes (voir Annexe 5).

#### Sécurité

LOJIQ accorde une attention particulière à la sécurité des volontaires. Aucun projet ne peut avoir lieu dans une région et/ou dans un pays faisant l'objet d'un avertissement ou d'un avis officiel de la part d'<u>Affaires mondiales Canada</u>.

LOJIQ offre, dans le cadre de sa formation prédépart, un atelier sur la sécurité. Cet atelier vise à permettre aux volontaires de comprendre leurs rôles et responsabilités face au déroulement sécuritaire de leur séjour de mobilité, de présenter des comportements préventifs à adopter afin d'éviter les situations risquées et de préparer les volontaires à réagir lorsqu'une situation risquée ou de crise survient.

#### Fondation LOJIQ

#### Adhésion à la Fondation LOJIQ

Le volontaire doit, pour pouvoir bénéficier du soutien de LOJIQ, <u>être membre de la Fondation LOJIQ</u>. L'adhésion annuelle de 25 \$ procure des <u>avantages</u> négociés auprès de partenaires et permet de soutenir notamment Québec Volontaire et les projets d'autres volontaires.

#### Appui à la Fondation LOJIQ

Vos dons sont essentiels à Québec Volontaire. Pour encourager le maximum de jeunes à s'impliquer, la Fondation LOJIQ sollicite votre contribution dans le cadre de sa campagne de financement 2018-2023 « Ensemble ouvrons-leur le monde ». Sous la forme d'un don, d'une commandite ou d'une implication bénévole, vous contribuez de manière concrète au succès des projets mis sur pied par la Fondation LOJIQ.

La Fondation LOJIQ s'engage à utiliser les sommes reçues totalement et exclusivement pour les jeunes à 100 %.

Permettez aux jeunes de voir loin : Lojiq.org/donner



# PARTIE 2 Organisme d'accueil



#### Qu'est-ce qu'un organisme d'accueil?

Un organisme d'accueil est un organisme qui accueille des volontaires pour la durée du projet. Une personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil doit obligatoirement encadrer le volontaire.

Généralement, un projet de volontariat se déroule à la fois dans les bureaux de l'organisme d'accueil et à l'extérieur, puisque le volontaire est en contact direct avec la communauté et/ou participe à un projet sur le « terrain ».

Bien qu'il puisse y avoir **plusieurs organismes** partenaires du projet en question, un organisme d'accueil principal et une personne-ressource au sein de cet organisme doivent être identifiés.

#### Admissibilité de l'organisme d'accueil

Un organisme d'accueil doit, pour être admissible à Québec Volontaire, être un organisme à but non lucratif, une coopérative, une institution municipale, un organisme du réseau de l'éducation ou du réseau de la santé et des services sociaux, un Conseil de bandes des Premières Nations ou toute autre structure pouvant intervenir dans l'accueil de volontaires et dont le projet correspond aux critères d'admissibilité du programme Québec Volontaire, basé au Québec, au Canada ou à l'international. Les entreprises à but lucratif ne sont pas admissibles.

D'autres critères sont également pris en compte lors de la sélection, notamment la qualité de l'encadrement et des ressources mises à la disposition du volontaire (conditions d'accueil, soutien à la réalisation du mandat, etc.).

Québec Volontaire a pour objectif de favoriser l'engagement citoyen des jeunes Québécois âgés de 18 à 35 ans en leur permettant de participer à un projet au bénéfice d'une communauté et impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

Un organisme peut accueillir 1 à 12 volontaires pour une durée de 1<sup>7</sup> à 6 mois au Québec et au Canada ou de 1 à 3 mois<sup>8</sup> à l'international.

Les organismes admissibles sont particulièrement à même de proposer des offres de volontariat adaptées à la vision de Québec Volontaire, en raison de leur proximité avec le public et de leur mandat d'intérêt général et au service d'une communauté. Ils partagent les valeurs de la solidarité, de l'ouverture et de l'échange et participent à l'édification d'une société du vivre ensemble.

Un volontaire, sans pour autant être un stagiaire ou un employé, peut appuyer un organisme dans la réalisation de ses projets, notamment ceux en lien direct avec la communauté. Faire connaître ses actions auprès d'un public cible, mobiliser et redynamiser son réseau actuel et recueillir de l'information précieuse liée à ses programmes et services ne sont que quelques-unes des retombées potentielles de l'accueil de volontaires.



Guides des organismes

Pourquoi accueillir un volontaire?

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Possibilité de réaliser un projet de 3 semaines selon le profil des volontaires.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Jusqu'à 6 mois en France pour certains projets de volontariat franco-québécois entrant dans le cadre d'une entente particulière.

### Responsabilités de l'organisme d'accueil

L'organisme d'accueil doit :

- S'engager à couvrir les frais de transport local du lieu d'hébergement du volontaire au lieu de réalisation du projet et toute autre aide complémentaire, s'il le souhaite;
- Organiser une rencontre (téléphonique, Skype ou en personne) avec le volontaire avant son départ en vue de lui transmettre de l'information spécifique sur le projet de volontariat et présenter les particularités de la ville, de la province ou du pays où se déroulera le projet;
- Soutenir le volontaire dans sa recherche de logement;
- S'assurer de l'accueil du volontaire ;
- Accompagner le volontaire tout au long de la réalisation de son projet ;
- Favoriser l'intégration du volontaire au sein de l'équipe ;
- Encourager l'engagement citoyen du volontaire à l'externe (participation à des formations ou à des événements).

La personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil doit prévoir du temps pour accueillir et accompagner le volontaire tout au long du projet. Au même titre que le volontaire s'engage dans un projet de volontariat en tant que citoyen engagé, la personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil fait elle aussi preuve d'engagement citoyen en accompagnant un volontaire.

La personne-ressource est encouragée à :

#### À l'arrivée du volontaire (accueil)

- Définir son rôle en collaboration avec le volontaire;
- Échanger sur le mandat du volontaire ;
- Partager les règlements de l'organisme d'accueil.

#### Pendant le projet (accompagnement)

- S'assurer que le volontaire est satisfait de son expérience ;
- Répondre aux questions et préoccupations du volontaire;
- Planifier des rencontres hebdomadaires et à mi-parcours.

#### Après le projet (suivi)

• Maintenir des liens avec le volontaire à la suite du projet, si possible.

### Comment déposer un projet de volontariat ?

Pour déposer un projet, l'organisme d'accueil doit :

- 1. Créer un compte sur le portail LOJIQ;
- 2. Remplir le formulaire de dépôt de projet.

Une fois déposé, l'équipe de LOJIQ procède à l'analyse afin de vérifier que le projet respecte les critères d'admissibilité de Québec Volontaire. Le projet peut être accepté, refusé, ou accepté conditionnellement à la transmission d'informations complémentaires.

Si l'organisme d'accueil a déjà présélectionné des candidats, il pourra, après avoir déposé son projet, les inviter à compléter et à soumettre leur fiche de candidature et leur formulaire de motivation. Le formulaire de motivation est demandé à tous les candidats.

Si l'organisme d'accueil n'a pas présélectionné de candidats et souhaite que LOJIQ lance un appel de candidatures, il lui suffira de l'indiquer dans le formulaire de dépôt de projet dans l'espace prévu à cette fin.

Pour en savoir davantage sur le formulaire de dépôt de projet et le processus de dépôt de projet, voir Annexes 1 et 2.



Vous avez besoin d'assistance pour déposer votre projet de volontariat ? N'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse quebecvolontaire@lojiq.org ou à consulter notre foire aux questions.

### Comment sélectionner un volontaire ?

Au moment de la sélection de volontaires pour votre projet, il est important de garder en tête les éléments suivants :

- Le volontaire n'est ni un stagiaire, ni un employé;
- La sélection se fait d'abord et avant tout sur la base de la motivation. Le curriculum vitæ n'est pas demandé;
- Aucune formation ou expérience professionnelle n'est requise pour réaliser un projet de volontariat;
- L'entrevue pour une offre de volontariat comporte plusieurs différences avec une entrevue traditionnelle pour un stage ou un emploi.

Pour en savoir davantage sur des exemples de questions pouvant être posées lors d'une entrevue avec des candidats potentiels, **voir Annexe 4**.



## PARTIE 3 Organisme d'envoi



#### Qu'est-ce qu'un organisme d'envoi?

Un organisme d'envoi est une structure travaillant avec des jeunes au Québec et prête à les accompagner dans leurs processus avant, pendant et après leur séjour auprès d'un organisme d'accueil de volontaires. Ainsi, l'organisme d'envoi contribue à l'envoi de volontaires, contrairement à un organisme d'accueil où se déroule le projet de volontariat.

L'organisme d'envoi doit **obligatoirement être en lien avec un organisme d'accueil** de volontaires. LOJIQ n'offre pas de service de jumelage entre organismes d'envoi et organismes d'accueil<sup>9</sup>.

Bien qu'il puisse y avoir plusieurs organismes partenaires du projet en question, un organisme d'accueil principal et une personne-ressource au sein de cet organisme doivent être identifiés, et ce, même si un employé de l'organisme d'envoi accompagne les volontaires pendant le projet.

Généralement, un projet de volontariat se déroule à la fois dans les bureaux de l'organisme d'accueil et à l'extérieur, puisque le volontaire est en contact direct avec la communauté et/ou participe à un projet sur le « terrain ».

Dans certains cas de figure, il est possible qu'il n'y ait pas d'organisme d'envoi. À titre d'exemple, un organisme d'accueil peut déposer un projet à LOJIQ sans être en lien avec un organisme d'envoi.

#### Admissibilité de l'organisme d'envoi

Pour être admissible à Québec Volontaire, un organisme d'envoi doit être basé au Québec et être un organisme à but non lucratif, une

<sup>9</sup> Sauf éventuellement dans le cas de projets spécifiques avec la France dans le cadre d'un partenariat entre le Réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ), l'Union coopérative, une institution municipale, un organisme du réseau de l'éducation ou du réseau de la santé et des services sociaux, un Conseil de bandes ou toute autre structure pouvant intervenir dans l'envoi de volontaires et dont le projet correspond aux critères d'admissibilité du programme Québec Volontaire. Les entreprises à but lucratif ne sont pas admissibles au programme Québec Volontaire.

Il en va de même pour l'organisme qui accueillera le(s) volontaire(s) au Québec, au Canada et à l'international. Celui-ci doit avoir la capacité d'accueillir des volontaires (ressources humaines et matérielles suffisantes, conditions d'accueil, santé et sécurité).

### Responsabilités de l'organisme d'envoi

L'organisme d'envoi est encouragé à assurer un suivi auprès du volontaire au cours des différentes étapes du projet de volontariat :

- Avant son départ : fournir une formation prédépart ;
- **Pendant le projet :** communiquer avec le volontaire à son arrivée et à mi-parcours ;
- Après le projet : organiser une rencontre au retour.

### Comment déposer un projet de volontariat ?

Pour déposer un projet, l'organisme d'envoi doit :

- 1. Créer un compte sur le portail LOJIQ;
- 2. Remplir le formulaire de dépôt de projet.

Nationale des Missions Locales (UNML), LOJIQ et la section française de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).



Guides des organismes

Une fois le projet déposé par l'organisme d'envoi, l'organisme d'accueil reçoit un courriel de LOJIQ l'invitant à répondre à des questions complémentaires. Ce questionnaire permettra à LOJIQ de vérifier la fiabilité et les capacités d'accueil de l'organisme ainsi que de valider le contenu du mandat de volontariat proposé.

Après que cette étape est complétée, l'équipe de LOJIQ procède à l'analyse afin de vérifier que le projet respecte les critères d'admissibilité de Québec Volontaire. Le projet peut être accepté, refusé, ou accepté conditionnellement à la transmission d'informations complémentaires.

Si l'organisme d'envoi a déjà présélectionné des candidats, il pourra, après avoir déposé son projet, les inviter à compléter et à soumettre leur fiche de candidature et leur formulaire de motivation. Le formulaire de motivation est demandé à tous les candidats.

Si l'organisme d'envoi n'a pas présélectionné de candidats et souhaite que LOJIQ lance un appel de candidatures, il lui suffira de l'indiquer dans le formulaire de dépôt de projet dans l'espace prévu à cette fin.

Pour en savoir davantage sur le formulaire de dépôt de projet et le processus de dépôt de projet, voir Annexes 1 et 3.

Vous avez besoin d'assistance pour déposer votre projet de volontariat ? N'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse <u>quebecvolontaire@lojiq.org</u> ou à consulter notre foire aux questions.

### Comment sélectionner un volontaire ?

Au moment de la sélection de volontaires pour votre projet, il est important de garder en tête les éléments suivants :

- Le volontaire n'est ni un stagiaire, ni un employé;
- La sélection se fait d'abord et avant tout sur la base de la motivation. Le curriculum vitæ n'est pas demandé;
- Aucune formation ou expérience professionnelle n'est requise pour réaliser un projet de volontariat;
- L'entrevue pour une offre de volontariat comporte plusieurs différences avec une entrevue traditionnelle pour un stage ou un emploi.

Pour en savoir davantage sur des exemples de questions pouvant être posées lors d'une entrevue avec des candidats potentiels, **voir Annexe 4.** 



### **ANNEXES**



#### ANNEXE 1. Formulaire de dépôt de projet

Selon le cas de figure, les questions ci-dessous peuvent être posées à l'organisme d'accueil et/ou à l'organisme d'envoi.

#### GÉNÉRAL

#### **Programme**

Engagement citoyen

Volet

Québec Volontaire

#### Je présente ce projet en tant que :

**Volontaire :** Veuillez choisir cette réponse si vous êtes un jeune Québécois âgé de 18 à 35 ans souhaitant déposer votre propre projet de volontariat. Les projets déposés dans le cadre de Québec Volontaire doivent obligatoirement être encadrés par un organisme d'accueil. Il est de la responsabilité du volontaire de trouver un organisme d'accueil. LOJIQ développe aussi régulièrement, en collaboration avec des organismes partenaires, des appels de candidatures. Vous pouvez consulter les offres en cours sur le <u>site internet de LOJIQ.</u>

**Organisme**<sup>10</sup>: Veuillez choisir cette réponse si vous êtes un organisme d'accueil ou un organisme d'envoi de volontaires. Si vous choisissez cette réponse, la question suivante vous sera posée.

#### Je souhaite déposer ce projet en tant qu'organisme d':

**Accueil :** Un organisme d'accueil est un organisme qui accueille des volontaires pour la durée du projet. L'organisme d'accueil est un organisme basé au Québec, au Canada ou à l'international.

**Envoi :** Un organisme d'envoi est un organisme qui contribue à l'envoi de volontaires, contrairement à l'organisme d'accueil où se déroule le projet.

Je souhaite que LOJIQ lance un appel de candidatures (si vos candidats ne sont pas déjà sélectionnés)

Deux choix s'offrent aux organismes concernant la sélection des volontaires :

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Les structures suivantes peuvent déposer un projet : un organisme à but non lucratif, une coopérative, une institution municipale, un organisme du réseau de l'éducation ou du réseau de la santé et des services sociaux, un Conseil de bandes des Premières Nations ou toute autre structure pouvant intervenir dans l'envoi ou l'accueil de volontaires et dont le projet correspond aux critères d'admissibilité du programme Québec Volontaire. Les entreprises à but lucratif ne sont pas admissibles au programme Québec Volontaire.



\_

**Oui :** l'organisme demande à LOJIQ de lancer un appel de candidatures s'il n'a pas déjà présélectionné de candidats ; ou

**Non :** l'organisme a lui-même identifié et présélectionné les candidats au moment du dépôt de projet.

#### TYPE DE PROJET

#### Type de projet

Individuel: 1 volontaire

**En groupe :** 2 à 12 volontaires maximum

#### Nombre de participants demandés

12 volontaires maximum

#### Je prendrai part à ce projet en tant que :

**Participant :** Cette réponse s'applique seulement si le projet est déposé par le volontaire. Veuillez choisir cette réponse si vous êtes un jeune Québécois âgé de 18 à 35 ans souhaitant déposer votre propre projet de volontariat.

Accompagnateur: Cette réponse s'applique seulement si le projet est déposé par l'organisme d'envoi qui accompagne son groupe de volontaires. Les accompagnateurs (même au-delà de 35 ans) peuvent être admissibles, et ce, dans le cadre de projets qui s'adressent à des volontaires nécessitant un encadrement et un accompagnement spécialisés.

N/A: Cette réponse s'applique aux organismes d'accueil et aux organismes d'envoi qui n'accompagnent pas leur groupe de volontaires. Veuillez choisir cette réponse si vous n'êtes ni un participant (c'est-à-dire un volontaire), ni un accompagnateur.

#### DESTINATION

Continent / Pays / Territoire, État, province ou région / Région administrative (si au Québec) / Ville

#### DATES

**Début et fin de séjour :** Il s'agit des dates de départ et d'arrivée, soit les dates liées au déplacement. **Début et fin de projet :** Il s'agit des dates de début et de fin du projet de volontariat.

La durée exclut la préparation prédépart et le suivi au retour.



#### TYPE D'ACTIVITÉS

#### Quel type d'activité sera réalisé dans le cadre de ce projet ?

#### Volontariat

#### À quel domaine d'activité appartient le projet que vous souhaitez réaliser?

Environnement et développement durable ; Santé, qualité de vie et bien-être ; Éducation ; Arts et culture ; Économie sociale et solidaire ; Sports et loisirs ; Aide à la personne ; Droits de la personne, diversité et vivre ensemble ; Leadership citoyen

#### DESCRIPTION

#### Décrivez le projet

Décrivez le projet de volontariat de façon détaillée. LOJIQ s'appuiera sur la réponse fournie pour mettre en ligne un appel de candidatures, si les candidats ne sont pas déjà présélectionnés par l'organisme au moment du dépôt de projet.

#### Décrivez les tâches à effectuer

Décrivez les tâches concrètes à effectuer par le(s) volontaire(s) de façon détaillée en utilisant des verbes d'action et des puces (voir Exemples de projets de volontariat aux pages 9 à 11). LOJIQ s'appuiera sur la réponse fournie pour mettre en ligne un appel de candidatures, si les candidats ne sont pas déjà présélectionnés par l'organisme au moment du dépôt de projet.

#### Veuillez décrire le profil du ou des participant(s) de votre projet.

Décrivez de façon détaillée les habiletés et capacités recherchées chez les volontaires participant à ce projet (par exemple, capacité d'animation, sens de l'écoute, connaissance de l'anglais, etc.). Contrairement aux stages, les projets de volontariat ne demandent pas d'expérience professionnelle ou de formation particulière. LOJIQ s'appuiera sur la réponse fournie pour mettre en ligne un appel de candidatures, si les candidats ne sont pas déjà présélectionnés par l'organisme au moment du dépôt de projet.

#### Ce projet est-il en lien avec un carrefour jeunesse-emploi partenaire?

À des fins statistiques seulement. Si vous êtes en lien avec un carrefour jeunesse-emploi dans le cadre de ce projet, veuillez choisir le nom du CJE parmi la liste déroulante. Si ce n'est pas le cas, veuillez choisir « non ».



#### **OBJECTIFS ET RETOMBÉES**

#### Quels sont les objectifs et les retombées attendues de ce projet ?

Décrivez les objectifs du projet (le but) et les retombées attendues (l'impact) du projet, principalement pour les volontaires. Une question spécifique sur les retombées pour la communauté sera posée ultérieurement.

#### ORGANISME D'ENVOI OU ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC (S'IL Y A LIEU)

Nom de l'organisme d'envoi / Ville au Québec / Prénom, nom, fonction, adresse courriel et téléphone de la personne-ressource au sein de l'organisme d'envoi

#### ORGANISME OU MILIEU D'ACCUEIL

Nom de l'organisme d'accueil / Prénom, nom, fonction, adresse courriel et téléphone de la personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil / Langue de communication si la personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil ne parle pas le français

#### ACCOMPAGNEMENT ET PARTENARIAT

Cette section est réservée aux organismes d'envoi.

Décrivez l'accompagnement fourni au(x) volontaire(s) avant le projet (contenu et durée de la formation), et après s'il y a lieu.

Décrivez le contenu et la durée de la formation prédépart offerte par votre organisme aux volontaires ainsi que les suivis au retour, s'il y a lieu (rencontres de bilan, remise de certificat, mentorat, événement post-volontariat, etc.).

Décrivez le partenariat que votre organisme entretient avec l'organisme d'accueil (durée, type de projets, etc.).

Décrivez brièvement l'historique de votre partenariat avec l'organisme d'accueil et fournissez des exemples de projets sur lesquels vous avez collaboré.

#### RETOMBÉES POUR LA COMMUNAUTÉ

Cette section est réservée aux organismes d'accueil.

En quoi ce projet répond-il à un besoin local ?

Décrivez brièvement les enjeux observés dans la communauté locale ou les besoins exprimés par la population.



#### Quelles seront les retombées pour la communauté?

Décrivez de façon détaillée l'impact du projet de volontariat pour la communauté, en définissant clairement quels sont les groupes qui bénéficieront de ce projet et de quelles manières. Ce point est essentiel puisque le volontariat est défini comme étant un « projet au bénéfice d'une communauté ».

#### CONDITIONS D'ACCUEIL

Cette section est réservée aux organismes d'accueil.

#### Décrivez les conditions d'accueil du volontaire :

À son arrivée (accueil, formation, etc.) En matière de santé et de sécurité (plan d'urgence, règlements, etc.) En termes de ressources humaines et matérielles mises à sa disposition

#### Quelle est votre expérience dans l'accueil de volontaires?

Décrivez brièvement votre expérience dans l'accueil de volontaires, s'il y a lieu. Si vous n'avez pas d'expérience dans l'accueil de volontaires, veuillez indiquer les raisons pour lesquelles vous souhaitez accueillir un ou plusieurs volontaire(s) pour la première fois.

En quoi le mandat du volontaire complètera-t-il, sans s'y substituer, les actions assurées par les employés et les stagiaires de votre organisme ?

Veuillez indiquer les mesures qui seront prises par votre organisme afin de vous assurer que le rôle des volontaires au sein de votre organisme soit complémentaire à celui des salariés et des stagiaires. Un volontaire n'est ni un stagiaire, ni un employé. Les volontaires ne peuvent être indispensables au fonctionnement habituel des organismes.

#### Souhaitez-vous offrir un soutien complémentaire ? Si oui, lequel ?

Parmi les responsabilités de l'organisme d'accueil, celui-ci doit, selon les règles de Québec Volontaire, couvrir au minimum les frais de transport local du lieu d'hébergement du volontaire à l'organisme d'accueil. Il est encouragé à fournir une aide complémentaire s'il le souhaite (hébergement, repas, etc.).

Combien d'heures par semaine le volontaire doit-il consacrer au projet de volontariat ?

25 à 30 heures maximum

#### **FINANCEMENT**

#### Ce projet s'inscrit-il dans le cadre d'un programme de volontariat ?

Veuillez répondre « oui » si votre organisme gère un programme de volontariat dans lequel s'inscrit le projet soumis.



Si oui, ce programme est-il financé par le secteur public québécois ou canadien ? Si oui, à quelle hauteur (en pourcentage) ?

Québec Volontaire est financé par le Secrétariat à la jeunesse (Gouvernement du Québec). Lors de l'analyse de votre projet, LOJIQ doit évaluer les dépenses bénéficiant d'un financement public complémentaire, s'il y a lieu.

Quelles sont les sources de financement de ce programme de volontariat?

Si le programme de volontariat est financé par le secteur public québécois ou canadien, veuillez indiquer les noms des bailleurs de fonds (ministères, etc.).

Si le programme de volontariat n'est pas financé par le secteur public québécois ou canadien, veuillez indiquer les sources de financement (frais d'inscription demandés aux volontaires, etc.).

Quels sont les coûts de participation demandés aux volontaires pour la durée totale du projet et que couvrent-ils (s'il y a lieu) ?

Certains organismes demandent des frais de participation aux volontaires ou une collecte de fonds. Si tel est le cas, veuillez indiquer les montants et ce qu'ils couvrent (hébergement, transport, etc.).

#### **INVITATION DES PARTICIPANTS**

Vous avez déjà des candidats présélectionnés ? Après avoir déposé votre projet, vous pourrez inviter les candidats à compléter et à soumettre leur dossier de candidature.

Dans votre portail LOJIQ, invitez le(s) participant(s) à remplir une fiche de candidature sous l'onglet « Invitation(s) des participant(s) » et à joindre leur <u>formulaire de motivation</u> dûment complété sous l'onglet « Documents joints ».

#### PIÈCES JOINTES

Une fois le projet déposé, le volontaire doit fournir :

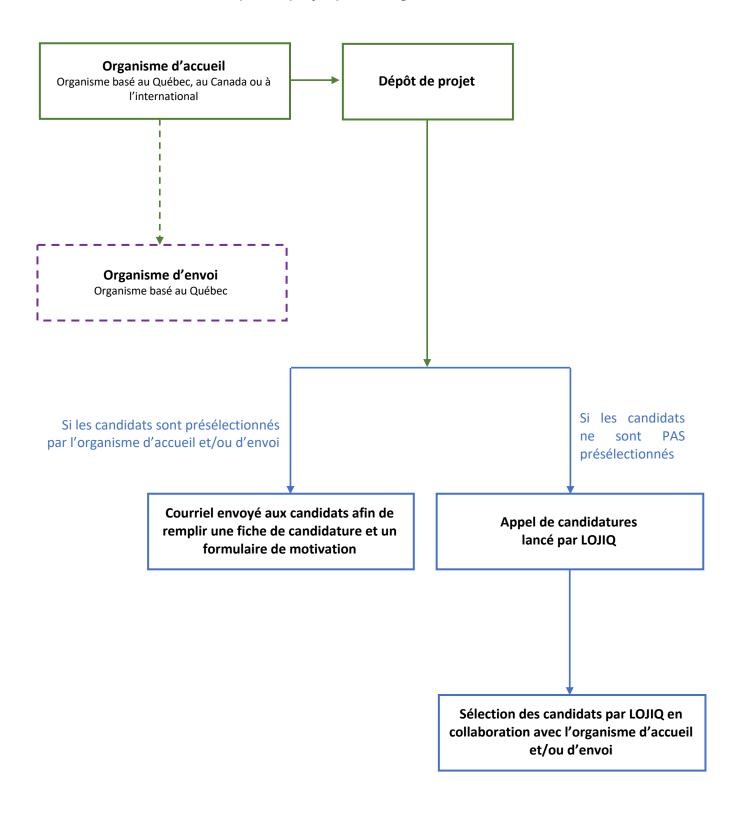
- Une fiche de candidature (via l'hyperlien transmis par courriel);
- Un <u>formulaire de motivation</u> (à télécharger et à joindre à l'onglet « Documents joints » du portail LOJIQ).

Le formulaire de motivation est demandé pour tous les candidats.

Le curriculum vitæ n'est pas demandé. Tout cv soumis ne sera pas pris en compte lors de la sélection.

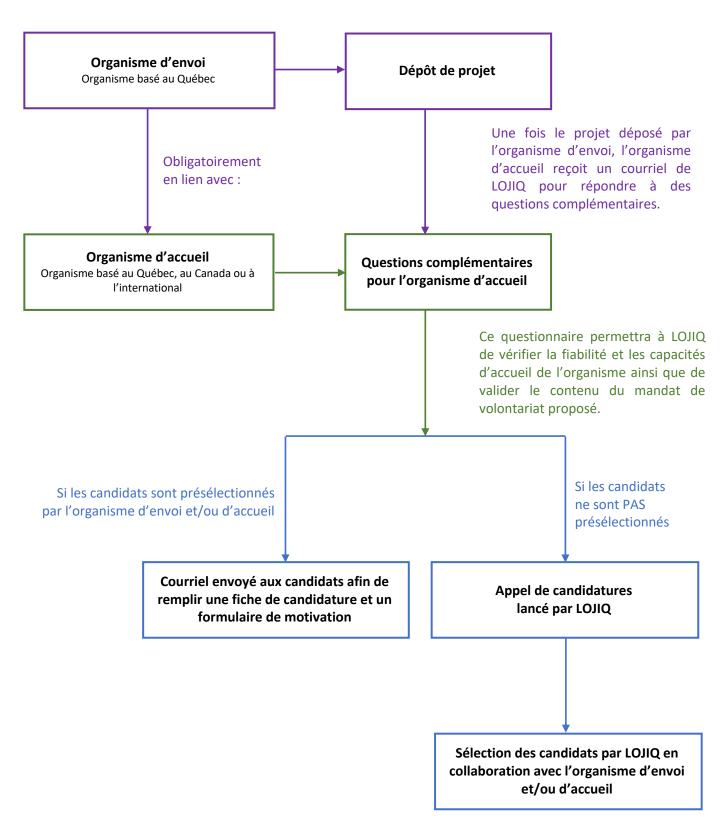


#### ANNEXE 2. Schéma de dépôt de projet par un organisme d'accueil





ANNEXE 3. Schéma de dépôt de projet par un organisme d'envoi





#### ANNEXE 4. Sélection des volontaires : comment mener une entrevue ?

CRITÈRES DE SÉLECTION	QUESTIONS
Admissibilité	<ul> <li>→ Être âgé de 18 à 35 ans</li> <li>→ Être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent (carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour)</li> <li>→ Détenir une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide</li> <li>→ Habiter au Québec depuis au moins un an (pour les projets qui se réalisent à l'international)</li> </ul>
Place du projet dans le parcours de vie	<ul> <li>→ Parlez-moi de vous et de vos centres d'intérêt.</li> <li>→ Parlez-moi d'une expérience de vie marquante.</li> </ul>
Compréhension du projet et des tâches	<ul> <li>→ Selon vous, qu'est-ce que le volontariat ?</li> <li>→ Que savez-vous à propos de cette offre de volontariat ?</li> <li>→ Quelles sont, selon vous, les habiletés ou qualités recherchées pour ce projet de volontariat ?</li> <li>→ Que savez-vous de l'organisme d'accueil ?</li> </ul>
Motivation du volontaire	<ul> <li>→ Pourquoi êtes-vous intéressé par le volontariat en général ?</li> <li>→ Pourquoi êtes-vous intéressé par ce projet de volontariat en particulier ?</li> <li>→ Qu'est-ce qui vous motive le plus dans les tâches proposées ?</li> <li>→ Qu'est-ce qui vous motive le moins dans les tâches proposées ?</li> <li>→ Si vous deviez vous désister, quelles en seraient les raisons ?</li> </ul>
Adéquation entre le profil du volontaire et le projet	Personnalité → Si je demandais à votre entourage de vous décrire, que me dirait-il sur vous ?  Habiletés → Quelles sont vos habiletés et capacités qui pourraient être utiles au projet de volontariat et à l'organisme d'accueil ?  Environnement → Qu'est-ce qui est le plus important pour vous chez un organisme d'accueil ?  → Quelles seraient les caractéristiques d'une personne-ressource idéale pour vous encadrer ?  → Sur quels aspects pensez-vous avoir le plus besoin d'encadrement pour la réalisation de ce projet de volontariat ?  → Que faites-vous lorsque vous éprouvez des problèmes dans l'accomplissement de vos tâches ?  Défis → Quels seraient pour vous les plus grands défis à relever en réalisant ce projet de volontariat ?  Préférez-vous vous adresser directement à une personne ou lui envoyer un courriel ?  → Préférez-vous le travail individuel ou en équipe ?  Gestion de conflit → Comment réagissez-vous lorsqu'une personne est en désaccord avec vous ?  → Avez-vous déjà vécu une expérience de mobilité (Québec, Canada, international) ?  - Si oui, quels étaient les défis à surmonter ?  - Si non, quels seraient les défis à surmonter selon vous ?
Retombées anticipées pour le volontaire	<ul> <li>Autres → Questions précises liées au projet de volontariat (connaissances linguistiques, séjours à l'étranger, etc.).</li> <li>→ Que pourrait vous apporter ce projet de volontariat (découverte de soi et des autres, engagement citoyen, etc.)?</li> <li>→ Que comptez-vous faire une fois le projet de volontariat complété?</li> <li>→ Quels sont vos objectifs à plus long terme?</li> </ul>



Guides des organismes 31

### ANNEXE 5. Modèle d'une entente tripartite entre LOJIQ, le volontaire et l'organisme d'accueil

#### **ENTENTE TRIPARTITE**

ENTRE: L'Office Québec-Monde pour la jeunesse / L'Office franco-québécois pour la jeunesse

ci-après nommé l'Office

et: LE VOLONTAIRE

et : L'ORGANISME D'ACCUEIL (l'organisme d'accueil est compris comme étant l'organisme qui accueille et encadre le volontaire)

PROJET: Titre et dates du projet

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

L'entente constitue le contrat complet entre les parties et lie celles-ci. La signature de cette entente certifie au volontaire, à l'organisme d'accueil et à l'Office les termes du projet de volontariat dans le cadre de Québec Volontaire aux dates indiquées sur celle-ci. Toute modification apportée à ces dates sera confirmée par un avenant acheminé par l'Office à l'organisme d'accueil et au volontaire avant son départ.

Le mandat de volontariat peut être suspendu ou interrompu pour raisons médicales et sur présentation d'une attestation médicale. Dans ce cas, un avenant comportant les aménagements requis ou la rupture de l'entente sera conclu.

#### MANDAT DU VOLONTAIRE

(Résumé du projet)

Le volontaire effectue (nombre d'heures) par semaine dans le cadre de son mandat.

#### **OBLIGATIONS DU VOLONTAIRE**

- 1. Signer la convention (accepter les termes de la convention);
- 2. Adhérer à la Fondation LOJIQ;
- 3. Joindre les pièces justificatives (preuve d'achat du titre de transport, preuve de paiement des frais de vaccins et de passeport, s'il y a lieu) au portail LOJIQ en vue de bénéficier du soutien financier de l'Office ;
- 4. Détenir obligatoirement une assurance voyage/soins médicaux d'urgence pour toute la durée du séjour (si le projet se déroule à l'extérieur du Québec) et joindre une pièce justificative au portail LOJIQ;
- 5. Détenir une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide pour la durée du séjour ; (veuillez noter que les frais pour actes médicaux ou pour une hospitalisation, selon le cas, et admissibles au régime d'assurance maladie du Québec doivent être réclamés directement par le volontaire auprès de la RAMQ);
- 6. Détenir un passeport valide au moins 6 mois après la date de votre retour pour les projets réalisés à l'international;
- 7. Effectuer les démarches consulaires pour l'obtention d'un visa, s'il y a lieu ;
- 8. S'engager à transmettre à l'Office une attestation de présence toutes les 2 semaines pour la durée du projet. Celle-ci doit être signée par l'organisme d'accueil. L'attestation de présence est une condition



- préalable au versement des indemnités par l'Office au volontaire toutes les 2 semaines (virement bancaire). L'Office verse les indemnités des deux premières semaines du projet au volontaire avant son départ.
- 9. S'engager à participer à toutes les activités prévues dans le projet accepté par l'Office et consacrer les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs du projet ;
- 10. S'engager à respecter les règles de l'organisme d'accueil convenues à son arrivée avec la personneressource au sein de l'organisme d'accueil;
- 11. Communiquer par écrit avec l'Office et l'organisme d'accueil en cas de désistement avant le début ou au cours du projet, et ce, dans les 24 heures. Les indemnités cesseront d'être versées par l'Office immédiatement après le désistement. Le volontaire devra rembourser la totalité des prestations qu'il aurait pu recevoir de l'Office en vue de son séjour. Enfin, le cas échéant, le désistement d'un volontaire bénéficiant de la prestation de l'Office entraîne la perte de sa contribution ou de la pénalité qui pourrait s'appliquer.

#### RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME D'ACCUEIL VIS-À-VIS DU VOLONTAIRE

L'organisme d'accueil s'engage à assumer les responsabilités suivantes :

- 1. Couvrir les frais de transport local du lieu d'hébergement au lieu de réalisation du projet de volontariat. Le projet de volontariat ne s'effectue pas dans le cadre d'un contrat de travail. Le volontaire ne peut donc prétendre à un salaire de la part de l'organisme qui l'accueille ;
- 2. Organiser une rencontre (téléphonique ou en personne) avec le volontaire avant son départ en vue de lui transmettre de l'information spécifique sur le projet de volontariat et présenter les particularités de la ville, de la province ou du pays où se déroulera le projet ;
- 3. Soutenir le volontaire dans sa recherche de logement ;
- 4. Assurer l'accueil du volontaire et sa formation à son arrivée ;
- 5. Encadrer le volontaire tout au long de la réalisation de son projet ;
- 6. Favoriser l'intégration du volontaire au sein de l'équipe ;
- 7. Encourager l'engagement citoyen du volontaire à l'externe (participation à des formations ou à des événements).

L'organisme d'accueil s'engage à respecter les règles de Québec Volontaire tout au long de la réalisation du projet de volontariat, incluant, mais sans se limiter aux règles suivantes :

- 1. Le projet de volontariat doit avoir pour objectif premier l'engagement citoyen et le développement personnel du volontaire ;
- 2. Le projet de volontariat doit être au bénéfice d'une communauté ;
- 3. Le projet de volontariat ne demande pas d'expérience professionnelle ou de formation particulière ;
- 4. L'organisme d'accueil doit encourager le plus possible la mise en contact directe du volontaire avec la communauté et le public ou sa participation à un projet sur le terrain ;
- 5. Les tâches administratives doivent être limitées et en lien direct avec le projet de volontariat ;
- 6. Le rôle du volontaire au sein de l'organisme d'accueil est complémentaire à celui des salariés et des stagiaires et ne peut s'y substituer ;
- 7. Le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement habituel de l'organisme d'accueil ;
- 8. Le volontaire doit obligatoirement être encadré par une personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil.



#### RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME D'ACCUEIL VIS-À-VIS DE L'OFFICE

- 1. Indiquer la contribution de Québec Volontaire sur tout matériel promotionnel qu'il produit ou lors d'entrevues avec les médias, et la participation de l'Office ou de LOJIQ Les Offices jeunesse internationaux du Québec à la réalisation de ce projet de volontariat ;
- 2. Adresser la déclaration d'accident au responsable de l'Office dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures en cas d'accident survenant soit au cours du projet de volontariat, soit au cours du trajet ;
- 3. En cas de non-respect des règles de l'organisme d'accueil par le volontaire, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au mandat du volontaire après en avoir informé le responsable de l'Office.

#### EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME D'ACCUEIL ET DE L'OFFICE

- 1. Décliner toute responsabilité pour les préjudices subis par le volontaire pour motifs suivants : les retards de transport, les changements dans les horaires de transport, les changements de départ ou de retour :
- 2. Décliner toute responsabilité pour le préjudice matériel subi par le volontaire, notamment les vols, les bris ou les pertes d'effets personnels (incluant notamment billets d'avion et passeport), d'œuvres d'art ou de matériel spécialisé ;
- 3. Décliner toute responsabilité pour le préjudice corporel, moral ou matériel subi par le volontaire résultant d'un séjour dans une région et/ou dans un pays faisant l'objet d'un avertissement ou d'un avis officiel de la part d'Affaires mondiales Canada;
- 4. Décliner toute responsabilité pour le préjudice corporel, moral ou matériel subi par le volontaire résultant d'une maladie qu'il a contractée dans les pays visités pour les fins du présent projet et entraînant des conséquences telles que la fin prématurée du projet, l'hospitalisation ou des séquelles temporaires ou permanentes ;
- 5. Le volontaire dégage l'organisme d'accueil et l'Office de toute responsabilité et s'engage à ne prendre contre lui aucune réclamation, poursuite ou autre procédure de quelque nature qu'elle soit relativement aux objets des articles de la présente entente.

#### SOUTIEN FINANCIER OFFERT PAR L'OFFICE AU VOLONTAIRE :

- Un remboursement du coût du transport jusqu'à concurrence d'un montant maximum ou un montant forfaitaire selon la destination et le moyen de transport et selon les modalités décrites sur le site internet de LOJIQ;
- Un per diem de 50\$ \$ par jour par volontaire pour couvrir une partie des dépenses associées à l'hébergement et aux repas pour la durée du projet de mobilité;
- L'assurance responsabilité civile, assurant une couverture à hauteur de 2 000 000 \$ (dommages corporels et matériels) pour toutes les activités liées au projet de mobilité et pour sa durée ;
- La couverture de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) portant sur les maladies professionnelles et sur les accidents de travail survenant dans l'organisme d'accueil;
- Un soutien financier conditionnel et partiel pour l'obtention d'une « assurance voyage / soins médicaux d'urgence » pour la durée du projet de mobilité, s'il y a lieu, selon les modalités décrites sur le site internet de LOJIQ;
- Un montant forfaitaire de 140 \$, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives afin de couvrir les frais liés au passeport pour les projets se réalisant à l'extérieur du Canada ;



- Un montant pouvant atteindre un maximum de 250 \$ ou 450 \$ couvrant les frais de vaccins, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives, applicable selon la zone géographique de réalisation du projet et selon les modalités décrites sur le site internet de LOJIQ;
- Un soutien supplémentaire spécifique aux personnes en provenance de régions du Québec les plus éloignées des grands centres, s'il y a lieu, selon les modalités décrites sur le site internet de LOJIQ.

#### SOUTIEN FINANCIER OFFERT PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL AU VOLONTAIRE:

- 1. Les frais de transport local du lieu d'hébergement au lieu de réalisation du projet de volontariat ;
- 2. L'aide complémentaire suivante (s'il y a lieu) :

Le projet de volontariat ne s'effectue pas dans le cadre d'un contrat de travail. Le volontaire ne peut donc prétendre à un salaire de la part de l'organisme qui l'accueille.

Je confirme que votre candidature a été retenue pour le projet mentionné en rubrique, aux conditions décrites dans cette entente.

Stéphane Carrier
Directeur général adjoint
Responsable des programmes

Date de signature :

J'ai pris connaissance des conditions relatives à ma participation aux activités et j'accepte ces conditions décrites dans cette entente.

PRÉNOM ET NOM DU VOLONTAIRE

Date de signature :

Volontaire

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions relatives aux conditions d'accueil décrites dans cette entente.

PRÉNOM NOM DE LA PERSONNE RESSOURCE DE L'ORGANISME D'ACCUEIL Date de signature :

FONCTION DE LA PERSONNE RESSOURCE DE L'ORGANISME D'ACCUEIL NOM DE L'ORGANISME D'ACCUEIL





### **CONTACTE-NOUS!**

514 873-4255 1 800 465-4255

quebecvolontaire@lojiq.org

Bureau de Montréal 934, rue Sainte-Catherine Est Montréal (QC) H2L 2E9

Bureau de Québec 200, chemin Sainte-Foy, bur. 1.20 Québec (QC) G1R 1T3



### RETROUVE NOS OPPORTUNITÉS

en ligne sur nos réseaux sociaux











Secrétariat à la jeunesse Québec 🕯 🕏



